

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HERISSON**

Délibération n°38/2021

Nomenclature ACTE :
*3.6 Autres actes de gestion du
domaine privé*

L'an deux mil vingt et un, le **lundi 29 juin** à 18 H 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Stéphanie CUSIN-PANIT, maire.

Etaient présents : Stéphanie CUSIN-PANIT, Nicole BUVIN, Denis BONNEAU, Yolande PASQUET, Aurélie GILBERT, Emilie BERGONHE, Nicolas CHEVALLIER, André EMMENDOERFFER, Philippe PERCHE et Josette DOURBIAS.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nb de suffrages exprimés
15	10	13 Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

Pouvoirs :

Christian FOURNET donne pouvoir à Nicole BUVIN
Damien LESPINASSE donne pouvoir à Stéphanie CUSIN-PANIT
Olivier PERRIER donne pouvoir à Josette DOURBIAS

Absents :

Gilles JACQUET
Cheyenne GREAULT

Date de la convocation :
25 juin 2021

Date d'affichage :

Secrétaire de séance : Josette DOURBIAS

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU LOCAL SIS 10,
RUE GAMBETTA**

Vu la délibération n°34/2021 du 7 juin 2021 autorisant la mise à disposition gratuite de la boutique pour la création d'une boutique éphémère sise 10, rue Gambetta suite à sa vacance à compter du 1^{er} juillet 2021.

Vu les propositions d'artisans locaux pour occuper cette boutique pendant la période estivale,

Vu la proposition de convention de mise à disposition gratuite des locaux rédigée,

Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider la convention ainsi rédigée pour chaque artisan et autorise Madame le Maire à signer celle-ci.

Pour extrait certifié conforme,

Hérisson, le 2 juillet 2021
Le Maire,

S. CUSIN-PANIT

